



Conseil économique et social

Distr. générale
17 mars 2015
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports

Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie

Treizième session

Douchanbé, 9 et 10 juin 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la treizième session¹

qui s'ouvrira à Douchanbé le mardi 9 juin 2015 à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Recensement des flux de marchandises susceptibles d'emprunter les liaisons de transport Europe-Asie.
3. Aide à la coordination des horaires et des tarifs intégrés pour les liaisons de transport Europe-Asie.
4. Détermination des besoins et des exigences des producteurs, expéditeurs, négociants et transitaires en matière de transport et de commerce sur les axes LTEA.
5. Informations fournies par les participants sur les faits récents concernant les projets prioritaires relatifs aux infrastructures de transport sur les axes LTEA.
6. Systèmes d'information géographique.
7. Questions diverses.

¹ Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés d'apporter leur propre jeu de documents à la réunion. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents pourront être téléchargés depuis le site Web de la Division des transports de la CEE www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html. À titre exceptionnel, les documents pourront aussi être obtenus par courrier électronique (maria.mostovets@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039).



8. Date de la prochaine réunion.
9. Résumé des décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est son adoption.

Document

ECE/TRANS/WP.5/GE.2/25.

2. Recensement des flux de marchandises susceptibles d'emprunter les liaisons de transport Europe-Asie

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute examiner une version actualisée et révisée du document bénéficiant de l'appui de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et illustrant l'évolution récente et les tendances en matière de transport et de commerce Europe-Asie.

Le Groupe d'experts voudra peut-être rappeler qu'à sa onzième session il avait prié le professeur John Liu, de l'Université de Hong-Kong, d'établir un document technique assorti d'une analyse et de recommandations relatives aux flux commerciaux entre l'Europe et l'Asie (document informel n° 1).

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être aussi se féliciter des exposés présentés par les représentants des principaux ports européens et asiatiques ainsi que par des producteurs, négociants et transitaires.

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute aussi examiner ce qui précède et d'autres contributions analogues comme parties du rapport concernant la phase III.

Document

Document informel n° 1.

3. Aide à la coordination des horaires et des tarifs intégrés pour les liaisons de transport Europe-Asie

Le Groupe d'experts voudra sans doute examiner les nouvelles informations concernant les horaires et les tarifs pratiqués sur les axes LTEA. Le représentant du Projet ferroviaire transeuropéen informera le Groupe des faits nouveaux pertinents relatifs à ce projet en ce qui concerne les axes LTEA (document informel n° 2).

Comme il avait été convenu à la douzième session du Groupe d'experts LTEA, l'Organisation pour la coopération entre les chemins de fer présentera un document sur les trains fonctionnant sur des itinéraires réguliers entre l'Europe et l'Asie (document informel n° 3).

L'Union internationale des chemins de fer informera le Groupe des faits nouveaux pertinents concernant les liaisons de transport Europe-Asie. D'autres parties prenantes sont également invitées à présenter leur contribution à ce point de l'ordre du jour.

Documents

Document informel n° 2; document informel n° 3.

4. Détermination des besoins et des exigences des producteurs, expéditeurs, négociants et transitaires en matière de transport et de commerce sur les axes LTEA

Le Groupe d'experts souhaitera peut être rappeler que suivant le plan de travail qu'il a adopté (ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2013/1), il doit déterminer les besoins et les exigences (y compris les obstacles à surmonter) des producteurs, expéditeurs, négociants et transitaires en matière de transport le long des neuf axes de transport ferroviaire et routier Europe-Asie.

Le Groupe d'experts souhaitera peut être rappeler également qu'il avait invité à sa douzième session la société Plaske et l'Institut moscovite des ingénieurs des transports afin de mettre à jour le document établi par Plaske pour la douzième session et de le présenter au Groupe à sa treizième session. Le document contient une analyse comparant les durées et les coûts des transports ferroviaire et maritime entre l'Europe et l'Asie (document informel n° 4).

Le Groupe d'experts examinera les exposés présentés par les producteurs, les expéditeurs, les négociants et les transitaires qui échangeront leurs points de vue, leurs bonnes pratiques, leurs problèmes et leurs idées de solutions.

Document

Document informel n° 4.

5. Informations fournies par les participants sur les faits récents concernant les projets prioritaires relatifs aux infrastructures de transport sur les axes LTEA

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être rappeler qu'il avait prié, à sa douzième session, l'Institut grec des transports (M^{me} Maria Boile) d'établir et de présenter un document sur le projet NEAR², qui concerne les liaisons ferroviaires entre l'Europe et l'Asie (document informel n° 5).

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner les nouvelles informations communiquées par les gouvernements sur ce thème et donner des indications au secrétariat sur les mesures qui pourraient être prises.

Document

Document informel n° 5.

6. Systèmes d'information géographique

Le Groupe d'experts continuera de recevoir des observations et des conseils des gouvernements et procédera à un échange de vues sur la manière de poursuivre la mise en place des systèmes d'information géographique (SIG), notamment sur le financement de cette branche du projet LTEA. L'éventuelle participation d'entreprises commerciales aux SIG pour les liaisons de transport Europe-Asie sera également envisagée.

Document

ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2014/1.

7. Questions diverses

Le Gouvernement letton informera le Groupe d'experts des résultats de la présidence lettone de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne les aspects relatifs aux transports et aux liaisons de transport Europe-Asie de la Conférence ministérielle de haut niveau qui doit se tenir les 29 et 30 avril 2015 à Riga.

Le secrétariat informera le Groupe d'experts des résultats de la Conférence euro-asiatique de logistique, qui est prévue pour le 25 mars 2015 à Moscou.

Compte tenu du volume de travail prévu pour la phase III, du commencement relativement tardif des travaux, du manque de ressources et de la fin prochaine de la phase III du mandat visant à finaliser le rapport (fin 2015), le Groupe d'experts souhaitera peut-être envisager de demander au Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (qui tiendra sa session annuelle du 7 au 9 septembre 2015) de proroger son mandat pour une année supplémentaire.

Le Groupe de travail examinera d'autres questions concernant la phase III du projet LTEA.

8. Date de la prochaine réunion

Le Groupe d'experts fixera la date et le lieu de sa quatorzième session. Il examinera l'invitation du Conseil turc à tenir sa quatorzième session les 20 et 21 octobre 2015 à Istanbul (Turquie).

9. Résumé des décisions

Le Groupe d'experts adoptera la liste des principales décisions à la fin de la session.
